



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T É

Portant réglementation
D'interdiction d'accès
Parcours sportif du Pont de Fer.
N° 109/2026 – Règlementation

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants ;
Vu l'article R.610-5 du Code pénal ;
Vu le Code Forestier et notamment les articles L 122-8 et R 331-3,
Vu le code de l'Environnement ;
Vu l'arrêté préfectoral 71-2024-05-16-00003 du 16 mai 2024 ;
Vu l'arrêté municipal 216-2024 du 15 avril 2024 ;
Vu l'arrêté municipal 359-2024 du 14 juin 2024 ;
Vu l'arrêté n°351 du 11 juin 2025 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1ère adjointe déléguée à l'Action Cœur de Ville, à l'occupation du domaine public, à la vie du citoyen, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;
Vu la demande de l'ONF du 20 février 2026 ;

Considérant qu'une exploitation forestière l'Office National des Forêts va débuter à partir du 2 mars 2026 sur le site du parcours sportif du Pont de Fer ;

Considérant que la traversée par les usagers représente un danger et que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement l'interdiction d'utilisation et la fermeture de ce site ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Du mercredi 25 février au mercredi 1^{er} avril 2026, l'accès au Parcours sportif du Pont de Fer est strictement interdit.

Article 3 : La signalétique sera installée par l'Office National des Forêts ;

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, le responsable des services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée,

Certifié exécutoire et affiché le 25 février 2026

Autun, le 25 février 2026

Pour le Maire,

La 1^{ère} adjointe
Cathy Nicolao

